

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 182

présenté par

Mme Peyron, Mme Cristol, Mme Chantal Bouloux, M. Giraud, Mme Hai, M. Grelier, M. Lefèvre,
M. Da Silva, M. Haddad, M. Margueritte et M. Sertin

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des sénateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la participation du Sénat à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.